



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 13 avril 2023

Compte-rendu du Comité Syndical du 13 avril 2023



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués le 29 mars 2023 par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 13 avril 2023, à la Salle des Sessions de la Maison du Département de Saint-Lô.

Nombre de délégués : 68

Présents : 40

Votants : 40

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Sandrine	POULET	Ex	Fabienne	HELARY	
1	Valérie	NOUVEL	Ex	Véronique	CHAUVIN	
1	Coralie	ANGOT	Ex	Camille	CHRÉTIEN	
1	Luc	DARDENNE	Ex	Dominique	LECHAT	
1	Bernard	DECOENE	P	Alain	BABIN	
1	Mickaël	ROGER	Ex	Frédéric	PAYSANT	
1	Pierre	PROD'HOMME	Ex	Lionel	PIGEON	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL	P
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	P
2	Patrice	GARNIER	Ex	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	P	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS		Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD		Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSE	P	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	Ex	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY		Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	P	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	P	Alexis	LAINÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	Ex	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Christian	MENARD	
4	Denis	HUBERT	P	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLON		Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	Ex	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	Ex	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC		Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT		Régis	BOUDIER	

6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	Ex	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	Ex	Roland	BOULANGER	P
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6				Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET		Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	Ex	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	E
8	Hubert	LHONNEUR		Gilbert	LETERTRE	P
8	Hubert	ÉNOT	Ex	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	Ex	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE		Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	P	Yves	ASSELIN	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON		Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAOUIET	Ex	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE				
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	Ex	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMÉR	Ex	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	Ex	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services,
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL, Directeur Adjoint,
- ▶ Monsieur John RAULT, Responsable du Pôle Commande Publique et Juridique
- ▶ Madame Delphine LOYANT, Responsable du Pôle Finances,
- ▶ Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées.

Une manifestation à l'extérieur du Conseil Départemental ralentit l'arrivée des délégués. Monsieur le Président propose d'attendre que le quorum soit atteint pour débiter la séance.

Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président, déclare la séance ouverte à 10 heures 30 minutes.

Monsieur Alain BRIERE (secteur 3) est désigné secrétaire de séance.

Les membres du Comité donnent leur accord pour ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'achat d'un terrain pour la construction d'une station multi-énergies.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

Vie syndicale

- ▶ 1 - Approbation compte rendu du Comité Syndical du 02 mars 2023 page 5
- ▶ 2 - Participation du SDEM50 au « Printemps de la Transition »
organisé par Biomasse Normandie page 6
- ▶ 3 - Acquisition d'un terrain pour la station multi-énergies
de Carentan-les-Marais page 7

Conventions et marchés

- ▶ 4 - Convention Manche Numérique relative aux objets connectés page 9
- ▶ 5 - Convention Appuis Communs Basse Tension Fibre Optique page 10
- ▶ 6 - Conventions de partenariat Manche Electro Tour page 11
- ▶ 7 - Convention avec Enedis relative à la consultation de cartographie page 12

Finances

- ▶ 8 - Compte administratif 2022 page 14
- ▶ 9 - Compte de gestion 2022 page 24
- ▶ 10 - Affectation des résultats 2022 page 25
- ▶ 11 - Budget Primitif 2023 page 28
- ▶ 12 - Autorisation de Programme / Crédit de Paiement page 38

Transferts de compétences

- ▶ 13 - Transferts Eclairage Public page 39
- ▶ 14 - Transferts IRVE page 40

Informations diverses

- ▶ 15 - Futur siège d'Agneaux page 41
- ▶ 16 - Parcours de l'énergie page 41
- ▶ 17 - Commission Consultative Paritaire page 41
- ▶ 18 - Journée de la Géothermie page 42
- ▶ 19 - Qualité de distribution de l'électricité page 42
- ▶ 20 - Décisions du Bureau page 42
- ▶ 21 - Délégation de signature au Président page 43

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 02 mars 2023

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 02 mars 2023.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

<p>Délibération n°CS-2023-11</p>	<p>Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 02 mars 2023</p> <p>VU l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales disposant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ;</p> <p>CONSIDERANT qu'au vu de l'article précité, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président rappelle aux membres du comité syndical que le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 2 mars 2023 leur a été soumis préalablement à cette réunion ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président invite ces derniers à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>Le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 2 mars 2023.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>De procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.</p>
--------------------------------------	--

2. Participation du SDEM50 au « Printemps de la Transition » organisé par Biomasse Normandie

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Biomasse Normandie fête ses 40 ans en 2023 et organise à cette occasion un évènement d'ampleur régionale intitulé « Printemps de la transition ».

Biomasse Normandie recherche des soutiens financiers et a sollicité les 5 syndicats Normands afin de pouvoir accueillir gratuitement les participants aux différentes manifestations.

Suite à la question de Monsieur VESVAL, Monsieur DEBOISLOREY précise que le colloque du printemps de la transition se tiendra à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Caen le 22 juin 2023, sur inscription.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

<p>Délibération n° CS 2023-12</p>	<p>Participation du SDEM50 au « Printemps de la Transition » organisé par Biomasse Normandie</p> <p>VU les statuts du SDEM50 en vigueur et notamment l'article 4 prévoyant que le syndicat œuvre pour la « Réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique » ;</p> <p>CONSIDERANT que Biomasse Normandie fête ses 40 ans en 2023 et organise à cette occasion un évènement d'ampleur régionale intitulé « Printemps de la transition » avec une série d'évènements autour de la transition écologique ;</p> <p>CONSIDERANT que Biomasse Normandie recherche des soutiens financiers et a sollicité les syndicats normands afin de pouvoir accueillir gratuitement les participants aux différentes manifestations ;</p> <p>CONSIDERANT que Biomasse Normandie a sollicité le SDEM50 pour le versement d'une contribution financière ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>D'accorder une contribution exceptionnelle de 2000 € à Biomasse Normandie en vue de financer l'organisation et l'animation du « Printemps de la transition »</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. le Président à signer toutes pièces utiles au versement de cette contribution exceptionnelle.</p>
---------------------------------------	--

3. Acquisition d'un terrain pour la station multi-énergies de Carentan-Les-Marais

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

En introduction, Monsieur Jean-Claude BRAUD note le caractère urgent de ce dossier puisque la Région Normandie s'est clairement positionnée et a inclus dans ses marchés de transport public de voyageurs, l'obligation de fournir 11 cars bio-GNV. Il est fait mention dans le marché public de la Région du « projet du SDEM50 de mettre en service au 1^{er} trimestre 2024 une station multi-énergies ».

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que cette opération avait été évoquée lors du comité syndical du 02 mars dernier. Depuis, un groupement de commande a été constitué avec la SEM West Energie, permettant de choisir un maître d'œuvre.

Le SDEM50 est en contact avec la communauté de communes de la Baie-du-Cotentin pour l'acquisition d'un terrain situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, aux fins d'y implanter cette station bio-GNV (gaz naturel véhicule) et bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il s'agit du lot N°2A d'une superficie initiale de 3057 m² situé dans la nouvelle zone d'activité communautaire réalisée à l'entrée de Saint-Hilaire-Petitville.

La configuration de ce terrain permet la réalisation d'une station-service composée de 2 pistes GNV et 4 pistes IRVE avec une circulation fluide et claire ainsi que le déploiement d'un auvent global assurant une excellente qualité de service sur l'ensemble des pistes.

Le prix de vente est fixé à 35€ HT le m². L'estimation des domaines confirme ce prix de vente.

Après négociation avec l'EPCI, il a été convenu de revoir la superficie à acquérir en excluant de la surface initiale une mare présente sur le terrain. L'objectif est de diminuer le prix d'achat mais surtout de se libérer de l'entretien de cette mare.

Un nouveau bornage a d'ores et déjà été diligenté par l'EPCI.

Monsieur BRAUD complète cette présentation en précisant que le dossier est porté au sein du SDEM50 par Monsieur Hervé LE SAINT.

Suite à la question de Monsieur DECOENE, Monsieur BRAUD précise que les accès de ce terrain sont très fonctionnels, avec une entrée et une sortie dans les 2 sens de la RN13, au niveau de la sortie de Carentan.

M. Carl DUPONT ajoute que la présence de ronds-points à proximité du terrain lui confère une rapidité d'accès, et précise qu'il ne prendra pas part au vote du fait de sa qualité de 1^{er} vice-président de la Baie du Cotentin.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-13	<p>Acquisition d'un terrain pour la station multi-énergies de Carentan-Les-Marais</p> <p>VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1 ; VU les statuts du SDEM50 en vigueur et notamment les articles 3.3 et 3.4 relatifs aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et gaz naturel véhicules (GNV) ; VU l'avis favorable de la DDFIP14 (division des domaines) en date du 2 novembre 2011 ; CONSIDERANT que le SDEM50 s'est rapproché de la communauté de communes de la Baie-du-Cotentin pour l'acquisition d'un terrain situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville aux fins d'y implanter une station bio-GNV (gaz naturel véhicule) et de recharge pour véhicules électriques (IRVE), en partenariat avec la SEM WEST ENERGIES ; CONSIDERANT que le terrain concerné appartient au lot N°2A d'une superficie maximum de 3000 m² et qu'il est situé dans la nouvelle zone d'activité communautaire réalisée à l'entrée de Saint-Hilaire-Petitville ; CONSIDERANT que la configuration de ce terrain permet la réalisation d'une station-service composée de 2 pistes GNV et 4 pistes IRVE avec une circulation fluide et claire ainsi que le déploiement d'un auvent global assurant une excellente qualité de service sur l'ensemble des pistes ; CONSIDERANT que le prix de vente est fixé à 35€ HT le m² ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none">- De procéder à l'acquisition d'un terrain d'une superficie maximum de 3000 m² situé dans la nouvelle zone d'activité communautaire réalisée à l'entrée de Saint-Hilaire-Petitville, et ce, afin d'établir une station multi-énergies ;- Que le prix de vente est fixé à hauteur de 35€/m² ; <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. le Président à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain susvisé (promesse de vente et acte authentique de vente) avec la Communauté de communes Baie-du-Cotentin en sa qualité de propriétaire.</p>
-------------------------------	---

Arrivée de M. Lionnel LEPOURRY (secteur 8) et de M. LECHEVALIER (secteur 10).

Conventions

4. Convention avec Manche Numérique relative aux objets connectés

Rapporteur : Monsieur LEPOURRY

Les objets connectés (capteurs, surveillance, gestion de bâtiment, horloges d'éclairage public...) ont besoin d'un réseau pour communiquer. Le réseau GSM, cher et surdimensionné, pourrait à terme, se trouver saturé.

La subvention du FACE obtenue au titre du plan de relance (552 000 €) est destinée à remplacer les 800 armoires munies d'horloges de commande d'ancienne génération par des horloges connectables.

Suite à l'extinction de son réseau MIMO, Manche Numérique qui est propriétaire d'une centaine d'antenne, convertible à moindre frais, propose de mettre en place et gérer un réseau LoraWan sur le territoire de la Manche.

Un partenariat pourrait être mis en œuvre entre Manche Numérique et le SDEM50 visant pour Manche Numérique à déployer ce réseau Lora Wan puis à collecter et stocker les données dans son Datacenter ; pour le SDEM50, cette convention lui permettrait de tester les horloges connectées, la supervision et la compatibilité avec l'application Chek-EP.

Une expérience est prévue sur 2 communes :

Monsieur BOSSARD explique que Granville Terre et Mer via la commune de Bréhal est partie prenante de ce test. Des capteurs vont être posés dans des gymnases pour détecter des fuites d'eau et détecter le degré de chauffage. Il y aura également un suivi de l'éclairage public via des horloges connectées. L'objectif est de faire des économies en détectant les anomalies de consommation et également d'assurer un pilotage plus fin pour répondre aux demandes spécifiques (éclairage devant les écoles, éclairage en cas de présence d'associations par exemple).

La 2^{ème} commune est celle des Moitiers d'Allonne. **Monsieur LECHEVALIER** explique que le test doit débiter à l'été 2023 par le branchement des 9 armoires d'éclairage public de la commune. Un test pourrait également être fait sur le remplissage des conteneurs de tri sélectif.

Monsieur BRAUD remercie Monsieur LEPOURRY et Monsieur VAYER qui font partie du groupe de travail avec Manche Numérique. L'objectif était de disposer d'outils permettant une gestion plus fine des services publics grâce aux objets connectables.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

<p>Délibération n° CS 2023-14</p>	<p align="center">Convention avec Manche Numérique relative aux objets connectés</p> <p>VU les statuts du SDEM50 en vigueur et notamment les articles 3.1 et 3.2 relatifs aux compétences électricité et éclairage public ; CONSIDERANT que Manche Numérique et le SDEM50 ont souhaité engager l'expérimentation de la mise en place de territoires connectés regroupant quatre fonctions : captation des données (qualification, vente et maintenance de capteurs) ; collecte et le transport des données (réseau de collecte de type LoRa, Wifi, 4G, 5G... et transport sur les infrastructures de Manche Numérique) ; stockage de données dans le datacenter de Manche Numérique et traitement des données, via des serveurs dédiés à la supervision et à l'hypervision ; CONSIDERANT qu'au titre de la Convention, Manche Numérique s'engage à contribuer à la hauteur de 80 000€ TTC comme prévu dans son Budget Primitif de 2023 pour : 50 000 € TTC pour la réalisation du Schéma Directeur des Réseaux d'Objets Connectés et 30 000 € TTC pour l'achats d'équipement pour la réalisation de ses expérimentations ; CONSIDERANT qu'au titre de la Convention, le SDEM50 s'engage à prendre en charge les expérimentations prévues sur le territoire des communes de Les Moitiers d'Allone et Bréhal sur la gestion de l'éclairage public ; CONSIDERANT que cette convention entre Manche Numérique et le SDEM50 prend effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an et qu'elle est tacitement reconductible chaque année jusqu'à la fin des expérimentations ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p align="center">DECIDE</p> <p>De conclure une convention de partenariat avec Manche Numérique dénommée « Territoires connectés et durables – Internet des objets aux services des collectivités ».</p> <p align="center">AUTORISE</p> <p>M. le Président à signer la convention de partenariat et tout acte utile à son exécution.</p>
---------------------------------------	--

Arrivée de M. Serge HEURTIER GUEGUEN (secteur 2).

5. Convention Appuis Communs : basse tension et fibre optique

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Par délibération du 15 décembre 2022, le comité syndical a autorisé la signature du modèle national de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques (dit « appuis communs »).

Ce modèle national proposé par la FNCCR intégrait les derniers avenants conclus en 2020 (contrôle a posteriori pour réduire les délais de déploiement et extension du rang de sous-traitance).

Des opérateurs de réseau de communications électroniques ont d'ores et déjà pris contact avec le distributeur ENEDIS et le SDEM50, en tant qu'autorité concédante, pour demander la signature du modèle national de convention « appuis communs ».

Monsieur DEBOISLOREY explique qu'il s'agit d'autoriser la signature de conventions tripartites permettant aux opérateurs de réduire les délais de déploiement, en autorisant le démarrage des travaux dès le dépôt de l'étude mécanique associée. Le contrôle a posteriori est effectué par ENEDIS et en cas de non-conformité constatée, les travaux réalisés devront faire l'objet d'une mise à niveau.

Cette délibération permettra de généraliser l'autorisation de signature de cette convention avec l'ensemble des opérateurs de communication.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-15	<p>Convention appuis communs : Basse Tension et Fibre Optique</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales ; VU la délibération n°2020-31 du 5 novembre 2020 portant délégation de pouvoir du comité syndical au Président du SDEM50 ; VU la délibération du comité syndical du SDEM50 en date du 15 décembre 2022 autorisant la signature du modèle national de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques dit « appuis communs » ; CONSIDERANT que des opérateurs de réseau de communications électroniques ont d'ores et déjà pris contact avec le distributeur ENEDIS et le SDEM50 pour demander la signature du modèle national de convention « appuis communs » ;</p> <p>Entendu l'exposé de M. le Président, Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> -De conclure la nouvelle convention « appuis communs » avec les opérateurs et ENEDIS sous réserve de l'emploi du modèle national de convention validé par la FNCCR ; -De déléguer le pouvoir de signature au Président du SDEM50 de ces conventions « appuis communs » avec les opérateurs intéressés, sous réserve de l'information ultérieure des instances syndicales.
-------------------------------	---

6. Conventions de partenariat dans le cadre du Manche Electro Tour

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Le SDEM50 organise la quatrième édition du "Manche Électro Tour" le 3 juin 2023. L'objectif est de promouvoir la mobilité durable ainsi que le maillage des bornes de recharge du réseau E-charge50 autour de deux événements : « Le Rallye qui taille la route » et « le Village de la Mobilité Durable » à Barneville-Carteret. Une conférence de presse s'est tenue le 04 avril à Saint Sauveur le Vicomte pour lancer ce rallye, en présence d'élus et de partenaires. Dans le cadre de la réussite de l'évènement, le SDEM50 est amené à signer des conventions de partenariat pour la gestion des bornes temporaires le jour J, la gestion des branchements ENEDIS, la mise à disposition gratuite de lieux, de matériels ...

Ce rallye partira de Saint Sauveur Le Vicomte vers le Nord-Ouest du Cotentin pour rejoindre le cap de la Hague et redescendre le long de la Côte des Isles pour une arrivée à Barneville-Carteret.

À ce jour, les partenaires sont :

Les villes de Saint Sauveur le Vicomte et Barneville-Carteret

ENEDIS,

TOTAL & Eiffage,

Tendance Ouest,

Xlight

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-16	<p>Conventions de partenariats dans le cadre du « Manche Électro Tour »</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; CONSIDERANT que le SDEM50 organise le rallye "Manche Électro Tour" le 3 juin 2023 dont l'objectif est de promouvoir la mobilité durable ainsi que le maillage des bornes de recharge du réseau e-charge50 ; CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer des conventions de partenariat pour s'assurer du bon déroulement du « Manche Électro Tour » dans de multiples domaines avec les partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (mise à disposition du lieu de départ et prêt de matériel) - BARNEVILLE CARTERET (mise à disposition du lieu du village et d'arrivée et prêt de matériel) - ENEDIS (compteurs temporaires pour bornes de recharge temporaires) - TOTAL / EIFFAGE ENERGIE (gestion des bornes de recharge temporaires le jour J) - TENDANCE OUEST (réfaction sur les spots radios) - XLIGHT (participation financière à hauteur de 800 €) - LE DOMAINE BEAUREPAIRE (mise à disposition des lieux pour la pause-café) <p>CONSIDERANT que ces conventions sont signées pour la durée de l'évènement ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. le Président à signer les conventions de partenariat relatives au Rallye « Manche Électro Tour » avec les partenaires désignés ci-dessus.</p>
-------------------------------	---

7. Convention avec ENEDIS relative à la consultation de cartographie

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Enedis propose au SDEM50 l'accès gratuit à un service de consultation, sur leur portail collectivités, de la cartographie à grande échelle avec une mise à jour hebdomadaire des informations consultables. Le Service Consultation Cartographie est réservé aux seuls agents

du SDEM50 avec un maximum de 5 comptes nominatifs. La durée de la convention est de 2 à 4 ans.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-17	<p>Convention avec ENEDIS relative à la consultation de cartographie</p> <p>VU les statuts du SDEM50 en vigueur et notamment les articles 3.1 et 3.2 relatifs aux compétences électricité et éclairage public ; CONSIDERANT qu'Enedis propose au SDEM50 l'accès gratuit à un service de consultation, sur son portail « collectivités », de la cartographie à grande échelle avec une mise à jour hebdomadaire des informations consultables ; CONSIDERANT que cette convention est conclue pour une durée de 4 ans ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>De conclure une convention avec ENEDIS pour la consultation de cartographie à grande échelle sur le portail « collectivités ».</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. le Président à signer cette convention et tout acte utile à son exécution.</p>
-------------------------------	--

Finances

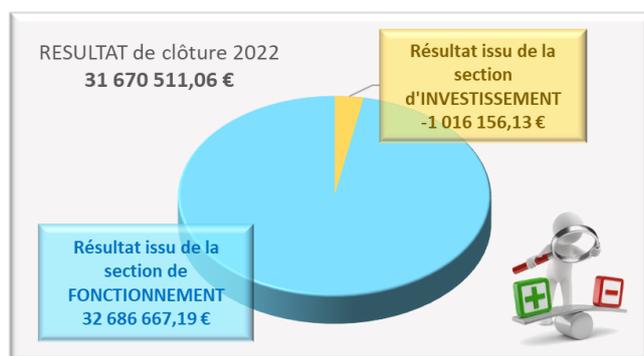
8. Compte administratif 2022

Mme Fauvel sort.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

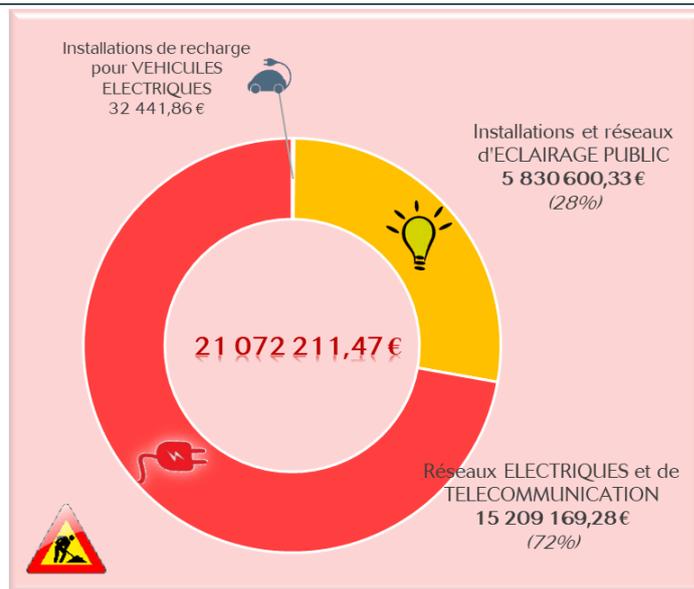
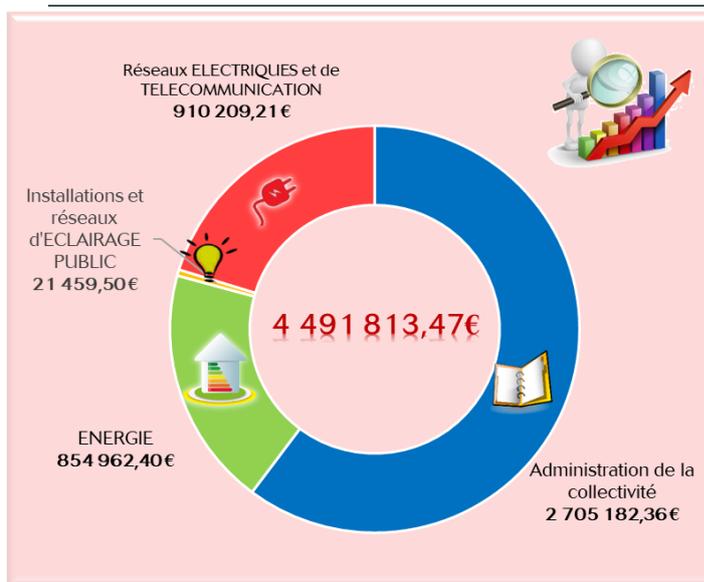
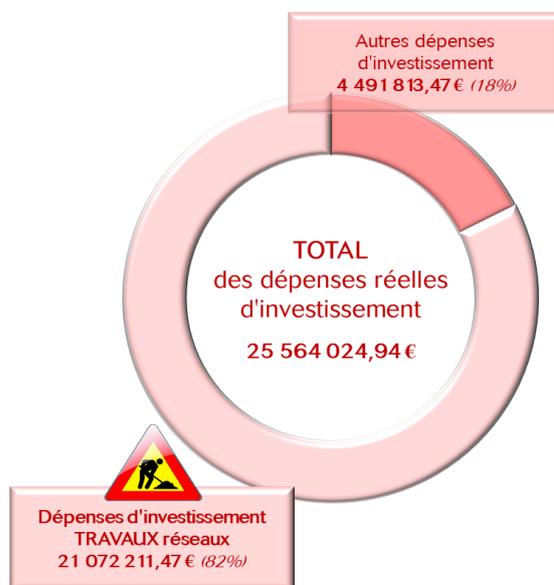
Monsieur NOCQUET présente aux membres du comité le Compte administratif 2022.

Equilibre du compte administratif 2022

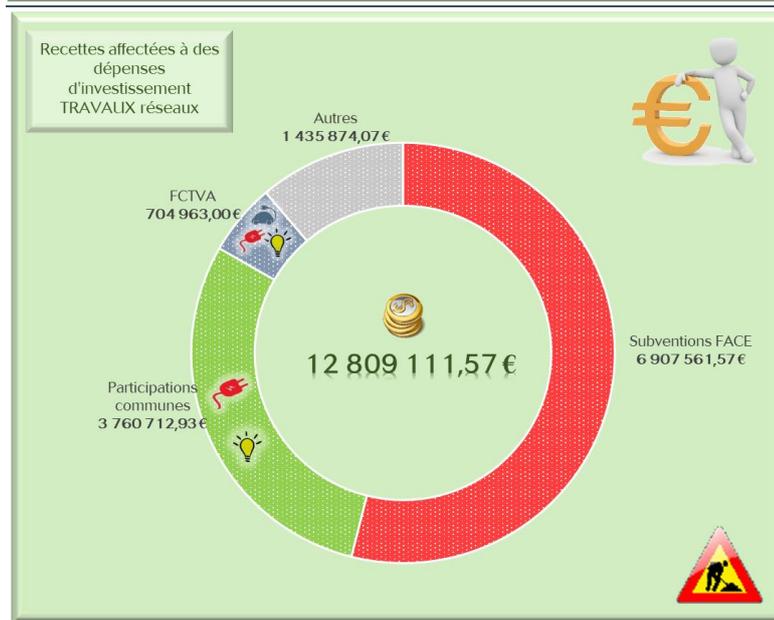
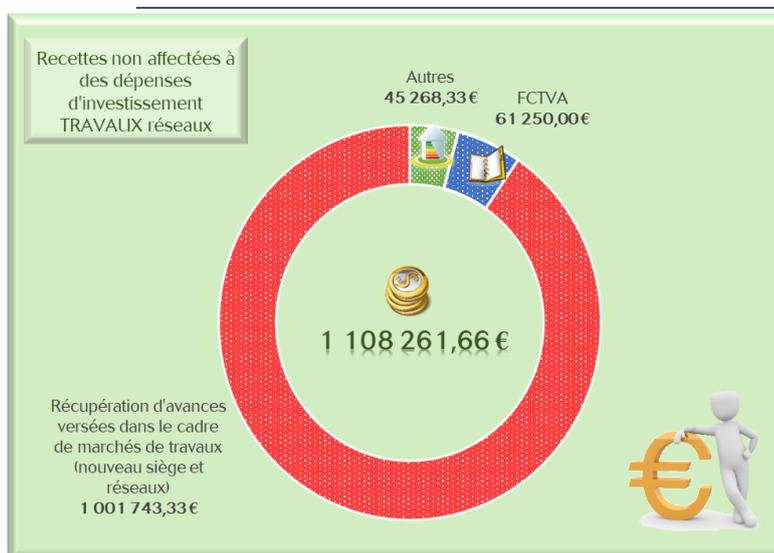
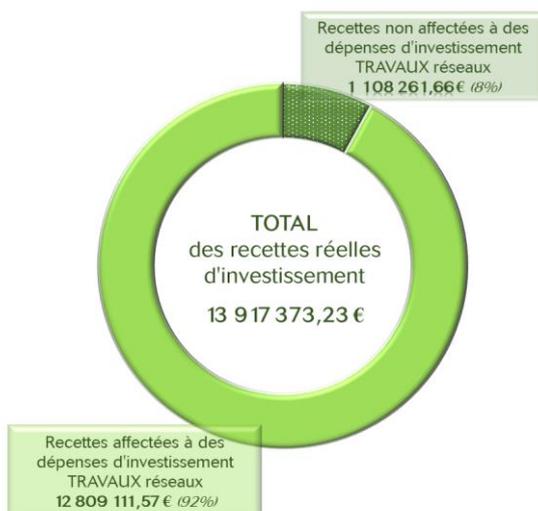


	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	1 058 988,63 €	2 777 072,28 €	3 836 060,91 €
	<i>réelles</i>	25 564 024,94 €	5 990 099,78 €	31 554 124,72 €
	TOTAL	26 623 013,57 €	8 767 172,06 €	35 390 185,63 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	3 285 801,21 €	550 259,70 €	3 836 060,91 €
	<i>réelles</i>	13 917 373,23 €	13 523 067,30 €	27 440 440,53 €
	TOTAL	17 203 174,44 €	14 073 327,00 €	31 276 501,44 €
RESULTAT de l'exercice	-9 419 839,13 €	5 306 154,94 €	-4 113 684,19 €	
Reprise des résultats antérieurs	8 403 683,00 €	27 380 512,25 €	35 784 195,25 €	
RESULTAT de clôture	-1 016 156,13 €	32 686 667,19 €	31 670 511,06 €	

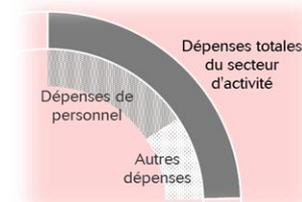
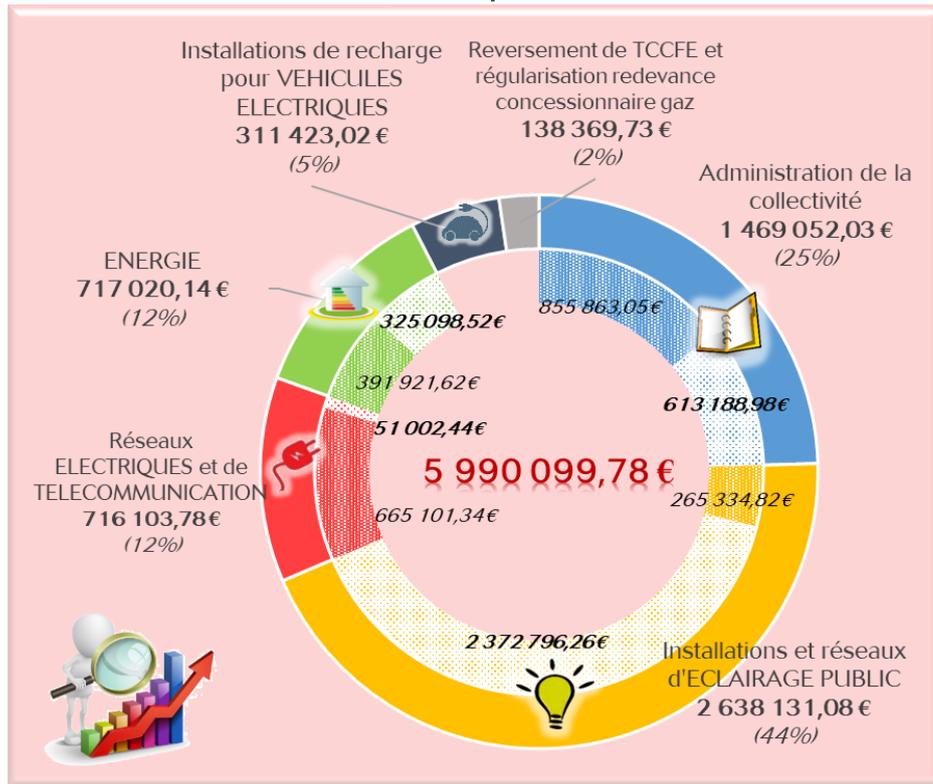
Les dépenses réelles d'investissement



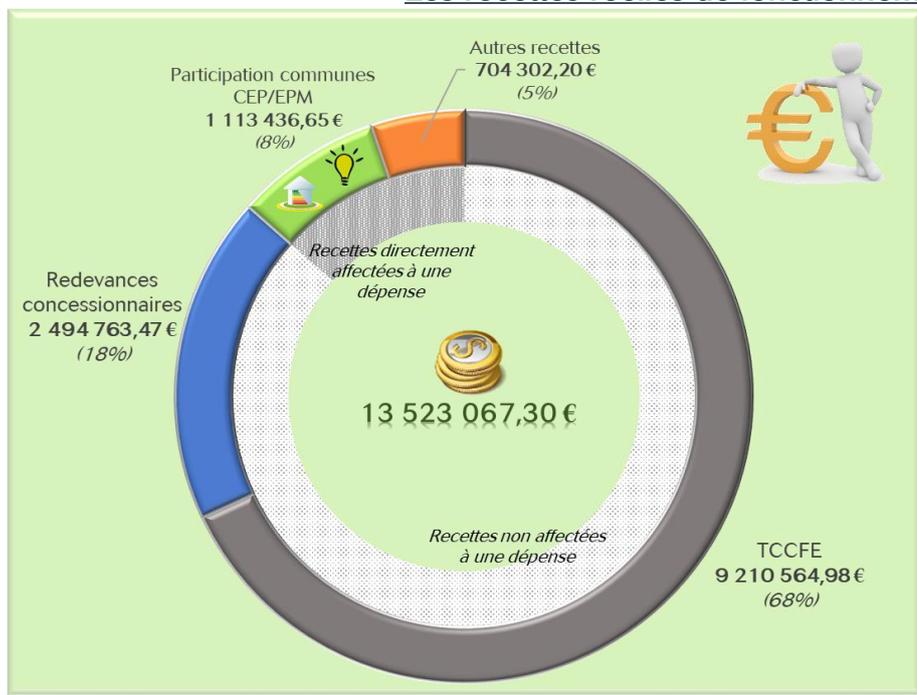
Les recettes réelles d'investissement

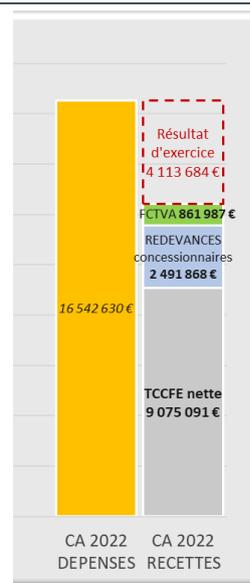
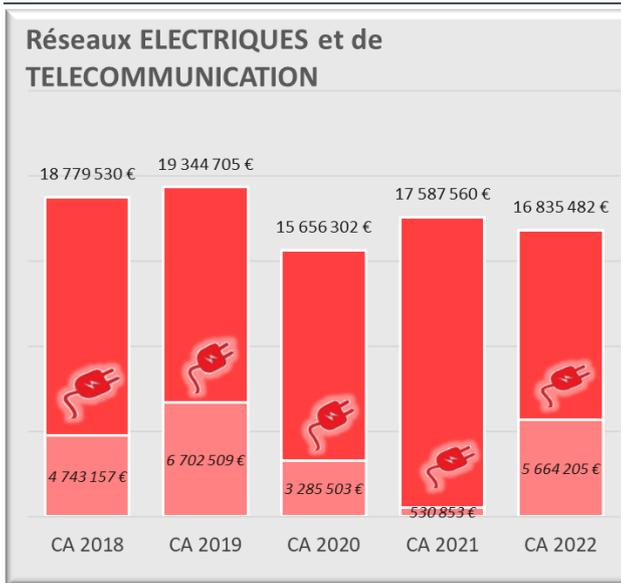
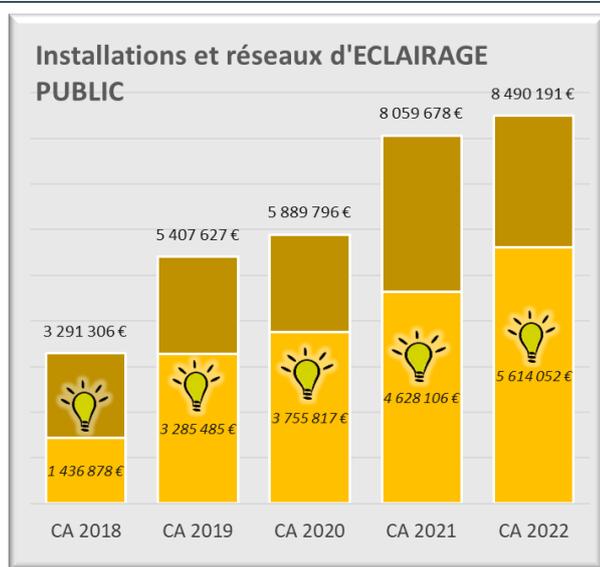
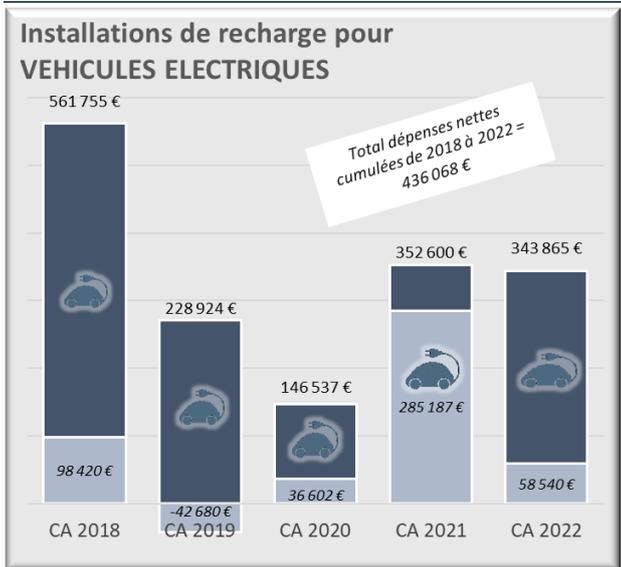
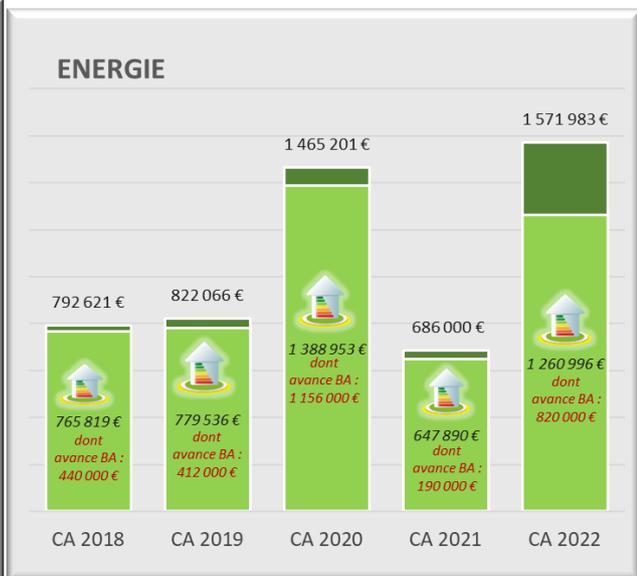
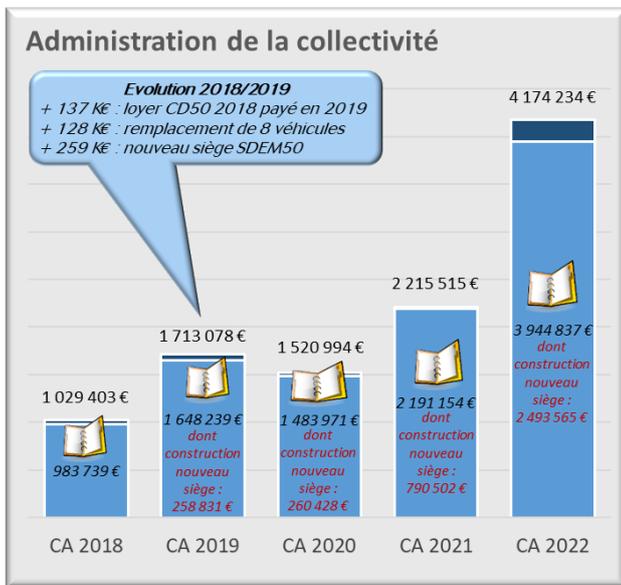


Les dépenses réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement





Financement des dépenses nettes totales

Budget annexe photovoltaïque : compte administratif 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	3 518,00 €	14 891,00 €	18 409,00 €
	réelles	246 259,49 €	4 553,74 €	250 813,23 €
	TOTAL	249 777,49 €	19 444,74 €	269 222,23 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	14 891,00 €	3 518,00 €	18 409,00 €
	réelles	248 373,22 €	69 460,58 €	317 833,80 €
	TOTAL	263 264,22 €	72 978,58 €	336 242,80 €
RESULTAT de l'exercice	13 486,73 €	53 533,84 €	67 020,57 €	
Reprise des résultats antérieurs	119 713,46 €	56 919,17 €	176 632,63 €	
RESULTAT de clôture	133 200,19 €	110 453,01 €	243 653,20 €	

Budget annexe réseau de chaleur : compte administratif 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	50 889,34 €	8 027,00 €	58 916,34 €
	réelles	1 440 243,43 €	83 864,56 €	1 524 107,99 €
	TOTAL	1 491 132,77 €	91 891,56 €	1 583 024,33 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	55 215,34 €	3 701,00 €	58 916,34 €
	réelles	1 520 618,64 €	105 598,44 €	1 626 217,08 €
	TOTAL	1 575 833,98 €	109 299,44 €	1 685 133,42 €
RESULTAT de l'exercice	84 701,21 €	17 407,88 €	102 109,09 €	
Reprise des résultats antérieurs	728 198,28 €	-4 734,71 €	723 463,57 €	
RESULTAT de clôture	812 899,49 €	12 673,17 €	825 572,66 €	

Monsieur le Président quitte la salle des sessions pendant le vote du compte administratif.
Monsieur BRIERE procède au vote en l'absence de Monsieur le Président.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°
CS 2023-19

Approbation du compte administratif de l'année 2022 (budget principal et budgets annexes)

VU l'adoption du compte de gestion 2022 par le comité syndical à l'occasion de la délibération n°CS-2023-18 ;

VU la présentation du compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur, CONSIDERANT que M. Alain BRIÈRE, 1er Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, CONSIDERANT que Monsieur le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Entendu l'exposé de Monsieur le 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances aux délégués présents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

APPROUVE :

Le compte administratif 2022 du budget Principal se présentant comme suit :

CHAPITRE	CA2022	REPORTS 2022 sur 2023 (pour information)
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
13 Subventions d'investissement	20 331,86 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	184 842,96 €	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	36 280,00 €	35 604,33 €
21 Immobilisations corporelles	53 166,88 €	45 294,16 €
23 Immobilisations en cours	24 263 148,81 €	2 806 877,58 €
26 Participations et créances rattachées	0,00 €	500 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	820 000,00 €	0,00 €
4581157 Opération compte de tiers - Travaux réseau ORANGE	186 254,43 €	130 480,80 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	25 564 024,94 €	3 518 256,87 €
040 Opérations d'ordre entre sections	550 259,70 €	
041 Opérations patrimoniales	508 728,93 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 058 988,63 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 623 013,57 €	3 518 256,87 €
<i>RECETTES</i>		
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	766 213,00 €	0,00 €
13 Subventions d'investissement	12 136 119,69 €	1 387 421,67 €
23 Immobilisations en cours	1 015 040,54 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	13 917 373,23 €	1 387 421,67 €
040 Opérations d'ordre entre sections	2 777 072,28 €	
041 Opérations patrimoniales	508 728,93 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 285 801,21 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 203 174,44 €	1 387 421,67 €
001 Excédent reporté	7 101 709,78 €	
1068 Dotations, fonds divers et réserves	1 301 973,22 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 606 857,44 €	1 387 421,67 €
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 016 156,13 €	-2 130 835,20 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
011	Charges à caractère général	3 639 434,97 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 075 822,04 €
014	Atténuations de produits	135 474,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 614,79 €
66	Charges financières	29 855,33 €
67	Charges exceptionnelles	6 898,65 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 990 099,78 €
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>2 777 072,28 €</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 777 072,28 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 767 172,06 €
<i>RECETTES</i>		
013	Atténuations de charges	81 350,49 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	184 082,15 €
73	Impôts et taxes	9 210 564,98 €
74	Dotations, subventions et participations	1 429 118,07 €
75	Autres produits de gestion courante	2 495 552,70 €
77	Produits exceptionnels	122 398,91 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 523 067,30 €
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>550 259,70 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		550 259,70 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 073 327,00 €
002	Excédent reporté	27 380 512,25 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		41 453 839,25 €
<i>RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>32 686 667,19 €</i>
<i>RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS</i>		31 670 511,06 €

Le compte administratif 2022 du budget annexe « Photovoltaïque » se présentant comme suit :

CHAPITRE	CA2022	REPORTS 2022 sur 2023 (pour information)
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
23 Immobilisations en cours	246 259,49 €	239 509,56 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	246 259,49 €	239 509,56 €
040 Opérations d'ordre entre sections	3 518,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 518,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	249 777,49 €	239 509,56 €
<i>RECETTES</i>		
13 Subventions d'investissement	245 529,94 €	7 500,00 €
23 Immobilisations en cours	2 843,28 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	248 373,22 €	7 500,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	14 891,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	14 891,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	263 264,22 €	7 500,00 €
001 Excédent reporté	119 713,46 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	382 977,68 €	7 500,00 €
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	133 200,19 €	-232 009,56 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
011 Charges à caractère général	4 552,44 €	
65 Autres charges de gestion courante	1,30 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 553,74 €	
042 Opérations d'ordre entre sections	14 891,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	14 891,00 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 444,74 €	
<i>RECETTES</i>		
70 Produits des services, du domaine et ventes	69 150,58 €	
77 Produits exceptionnels	310,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	69 460,58 €	
042 Opérations d'ordre entre sections	3 518,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 518,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 978,58 €	
002 Excédent reporté	56 919,17 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	129 897,75 €	
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 453,01 €	
RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS	243 653,20 €	

Le compte administratif 2022 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » se présentant comme suit :

CHAPITRE

CA2022

 REP
 2022 s
 (pour inf

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	28 760,42 €	
23	Immobilisations en cours	1 411 483,01 €	156
4581001	Opération compte de tiers - CNE LESSAY - local rangement	0,00 €	3
4581002	Opération compte de tiers - CNE ST GERMAIN SUR AY - réseau secondaire	0,00 €	2
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 440 243,43 €	212
040	Opérations d'ordre entre sections	3 701,00 €	
041	Opérations patrimoniales	47 188,34 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 889,34 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 491 132,77 €	212
RECETTES			
13	Subventions d'investissement	587 189,40 €	59
16	Emprunts et dettes assimilées	820 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	113 429,24 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 520 618,64 €	59
040	Opérations d'ordre entre sections	8 027,00 €	
041	Opérations patrimoniales	47 188,34 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		55 215,34 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 575 833,98 €	59
001	Excédent reporté	728 198,28 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 304 032,26 €	59
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT		812 899,49 €	-153

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	79 067,11 €	
66	Charges financières	4 797,45 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		83 864,56 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	8 027,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 027,00 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		91 891,56 €	
002	Excédent reporté	4 734,71 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		96 626,27 €	
RECETTES			
70	Produits des services, du domaine et ventes	104 909,98 €	
75	Autres produits de gestion courante	0,81 €	
77	Produits exceptionnels	687,65 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		105 598,44 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	3 701,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 701,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		109 299,44 €	
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 673,17 €	
RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS		825 572,66 €	

9. Compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

L'ensemble des montants de dépenses et de recettes dont sont issus les résultats ci-après, sont en tous points identiques à ceux issus de la comptabilité du SDEM50.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 050090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP MANCHE

ETABLISSEMENT : SDEM SYND DPTAL ENERGIE MANCHE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20500 - SDEM SYND DPTAL ENERGIE MANCHE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	7 101 709,78		-8 117 865,91		-1 016 156,13
Fonctionnement	28 682 485,47	1 301 973,22	5 306 154,94		32 686 667,19
TOTAL I	35 784 195,25	1 301 973,22	-2 811 710,97		31 670 511,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20501-SDEM PHOTOVOLTAÏQUE					
Investissement	119 713,46		13 486,73		133 200,19
Fonctionnement	56 919,17		53 533,84		110 453,01
Sous-Total	176 632,63		67 020,57		243 653,20
20502-SDEM RESEAUX CHALEUR ET FROID					
Investissement	728 198,28		84 701,21		812 899,49
Fonctionnement	-4 734,71		17 407,88		12 673,17
Sous-Total	723 463,57		102 109,09		825 572,66
TOTAL III	900 096,20		169 129,66		1 069 225,86
TOTAL I + II + III	36 684 291,45	1 301 973,22	-2 642 581,31		32 739 736,92

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-18	<p>Approbation du compte de gestion de l'année 2022 (budget principal et budgets annexes)</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2022 du budget principal du Payeur Départemental, établissant un résultat global de clôture de 31 670 511, 06 € ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget principal de l'année 2022 de l'ordonnateur ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2022 du budget annexe Photovoltaïque du Payeur Départemental établissant un résultat global de clôture de 243 653,20 €, ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget annexe Photovoltaïque de l'année 2022 de l'ordonnateur ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2022 du budget annexe Réseaux de chaleur et froid du Payeur Départemental établissant un résultat global de clôture de 825 572,66 €, ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget annexe Réseaux de chaleur et froid de l'année 2022 de l'ordonnateur ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>D'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal ainsi que celui des budgets annexes « Photovoltaïque » et « Réseaux de chaleur et froid » établis par le Payeur Départemental pour l'année 2022.</p>
----------------------------	---

10. Affectation des résultats 2022

Mme Fauvel rentre.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Budget principal

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022
DEPENSES engagées	3 518 256,87 €	12 913 400,00 €	16 431 656,87 €
RECETTES engagées	1 387 421,67 €	8 966 700,00 €	10 354 121,67 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-2 130 835,20 €	-3 946 700,00 €	-6 077 535,20 €

Affectation des RESULTATS 2022

Section Compte	Investissement 001 dépenses	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	-1 016 156,13 €	1 016 156,13 €	
RESULTAT Fonctionnement	32 686 667,19 €	7 093 691,33 €	25 592 975,86 €

6 077 535,20 €

Couverture du besoin de financement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 et reportées sur 2023

Budget Annexe Photovoltaïque

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022
DEPENSES engagées	239 509,56 €	0,00 €	239 509,56 €
RECETTES engagées	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-232 009,56 €	0,00 €	-232 009,56 €

Affectation des RESULTATS 2022

Section Compte	Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	133 200,19 €	133 200,19 €	
RESULTAT Fonctionnement	110 453,01 €	98 809,37 €	11 643,64 €

232 009,56 €

Couverture du besoin de financement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 et reportées sur 2023

Budget Annexe Réseau de Chaleur

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022
DEPENSES engagées	212 986,54 €	0,00 €	212 986,54 €
RECETTES engagées	59 634,65 €	0,00 €	59 634,65 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-153 351,89 €	0,00 €	-153 351,89 €

Affectation des RESULTATS 2022

Section Compte		Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	812 899,49 €	812 899,49 €		
RESULTAT Fonctionnement	12 673,17 €			12 673,17 €

Couverture du besoin de financement de 153 351,89 €, issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2022 et reportées sur 2023, par l'excédent de la section d'investissement.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-20	<p>Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 (budget principal et budgets annexes)</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>CONSIDERANT les résultats 2022 rappelés ci-après servant de base de calcul à la décision d'affectation du résultat ; Entendu l'exposé de Monsieur le 3^{ème} vice-Président, en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>D'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ au compte 1068 en recette d'investissement : part de l'excédent de fonctionnement destinée à couvrir à minima le besoin de financement de la section d'investissement issu du report du résultat d'investissement et des engagements antérieurs ➤ au compte 002 en recette de fonctionnement : part de l'excédent de fonctionnement reportée, correspondant au résultat de fonctionnement constaté après déduction de la part affectée au compte 1068 le cas échéant <p>Pour information, sera repris au compte 001 en dépense ou recette d'investissement de l'exercice 2023 le déficit ou l'excédent (selon le cas) d'investissement constaté au compte administratif 2022.</p>
-------------------------------	--

- En application de ces modalités, considérant le déficit d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de 6 077 535,20 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du **budget principal** sur l'exercice 2023 comme suit :

<i>Section Compte</i>	Résultats 2022	Affectation sur l'exercice 2023	
		<i>Investissement 001 dépenses</i>	<i>Investissement 1068 recette</i>
RESULTAT Investissement	-1 016 156,13 €	1 016 156,13 €	
RESULTAT Fonctionnement	32 686 667,19 €		7 093 691,33 €

- En application de ces modalités, considérant l'excédent d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de 232 009,56 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du **budget annexe « Photovoltaïque »** sur l'exercice 2023 comme suit :

<i>Section Compte</i>	Résultats 2022	Affectation sur l'exercice 2023	
		<i>Investissement 001 recette</i>	<i>Investissement 1068 recette</i>
RESULTAT Investissement	133 200,19 €	133 200,19 €	
RESULTAT Fonctionnement	110 453,01 €		98 809,37 €

- En application de ces modalités, considérant l'excédent d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de 153 351,89 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du **budget annexe « Réseaux de chaleur et froid »** sur l'exercice 2023 comme suit :

<i>Section Compte</i>	Résultats 2022	Affectation sur l'exercice 2023	
		<i>Investissement 001 recette</i>	<i>Investissement 1068 recette</i>
RESULTAT Investissement	812 899,49 €	812 899,49 €	
RESULTAT Fonctionnement	12 673,17 €		

11. Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Budget principal

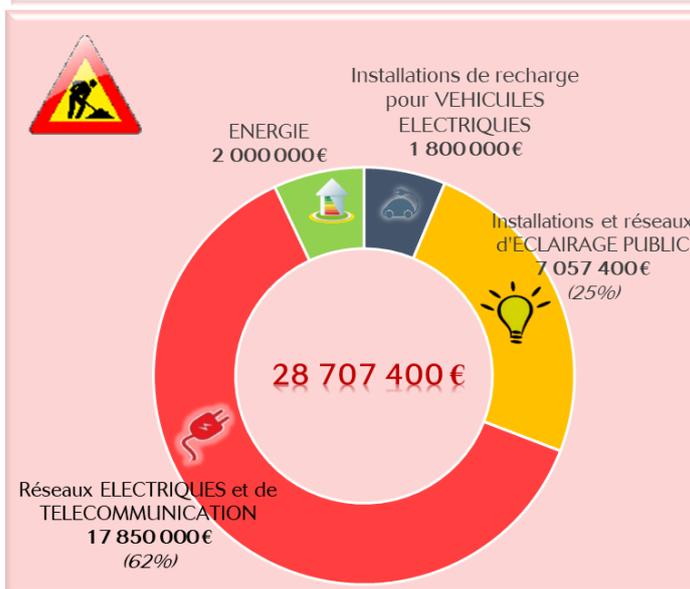
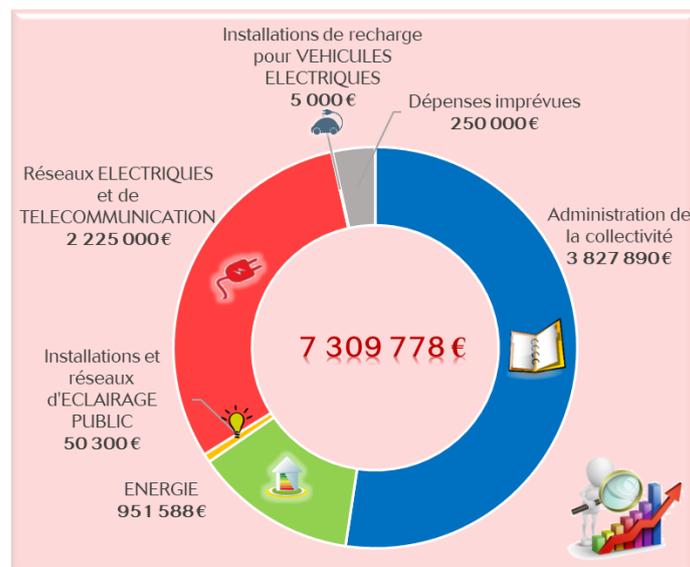
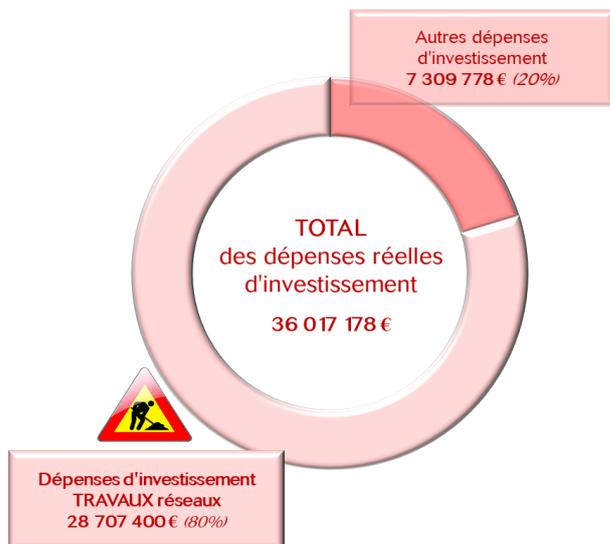
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	1 300 000,00 €	8 626 246,62 €	9 926 246,62 €
	réelles	36 017 178,49 €	7 372 910,00 €	43 390 088,49 €
	TOTAL	37 317 178,49 €	15 999 156,62 €	53 316 335,11 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	9 126 246,62 €	800 000,00 €	9 926 246,62 €
	réelles	22 113 396,67 €	13 766 697,00 €	35 880 093,67 €
	TOTAL	31 239 643,29 €	14 566 697,00 €	45 806 340,29 €
	Reprise des résultats antérieurs	6 077 535,20 €	25 592 975,86 €	31 670 511,06 €
	TOTAL	37 317 178,49 €	40 159 672,86 €	77 476 851,35 €
RESULTAT	0,00 €	24 160 516,24 €	24 160 516,24 €	

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	1 300 000,00 €	8 626 246,62 €	9 926 246,62 €
	réelles	36 017 178,49 €	7 372 910,00 €	43 390 088,49 €
	TOTAL	37 317 178,49 €	15 999 156,62 €	53 316 335,11 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	9 126 246,62 €	800 000,00 €	9 926 246,62 €
	réelles	22 113 396,67 €	13 766 697,00 €	35 880 093,67 €
	TOTAL	31 239 643,29 €	14 566 697,00 €	45 806 340,29 €
	Reprise des résultats antérieurs	6 077 535,20 €	25 592 975,86 €	31 670 511,06 €
	TOTAL	37 317 178,49 €	40 159 672,86 €	77 476 851,35 €
RESULTAT	0,00 €	24 160 516,24 €	24 160 516,24 €	

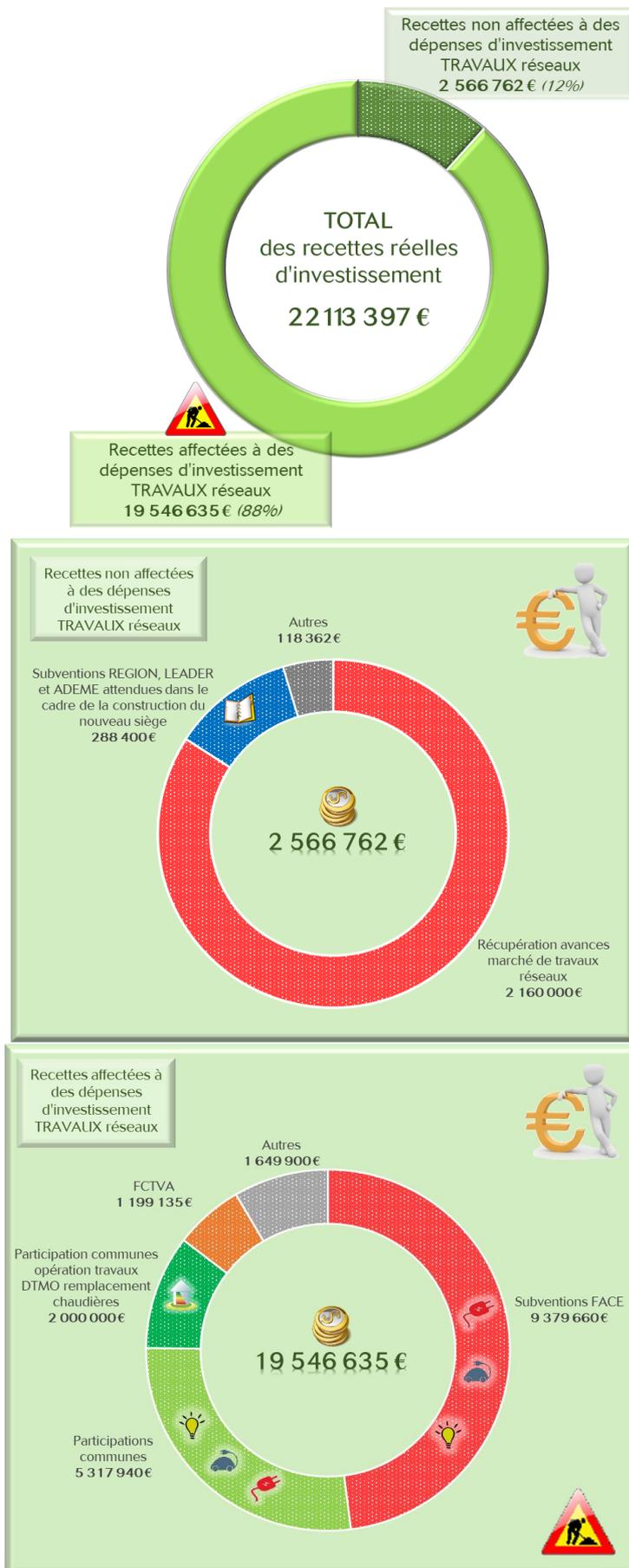
Reste à financer par reprise sur le résultat antérieur = **7 509 994,82 €**



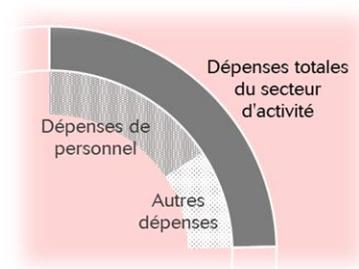
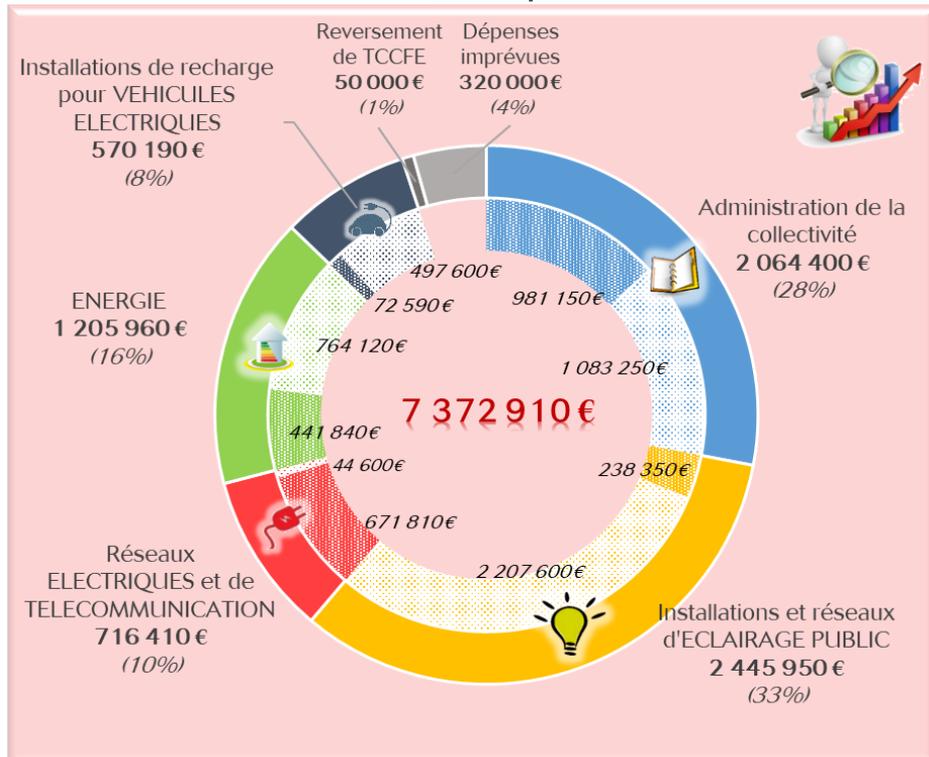
Les dépenses réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement



Les dépenses réelles de fonctionnement

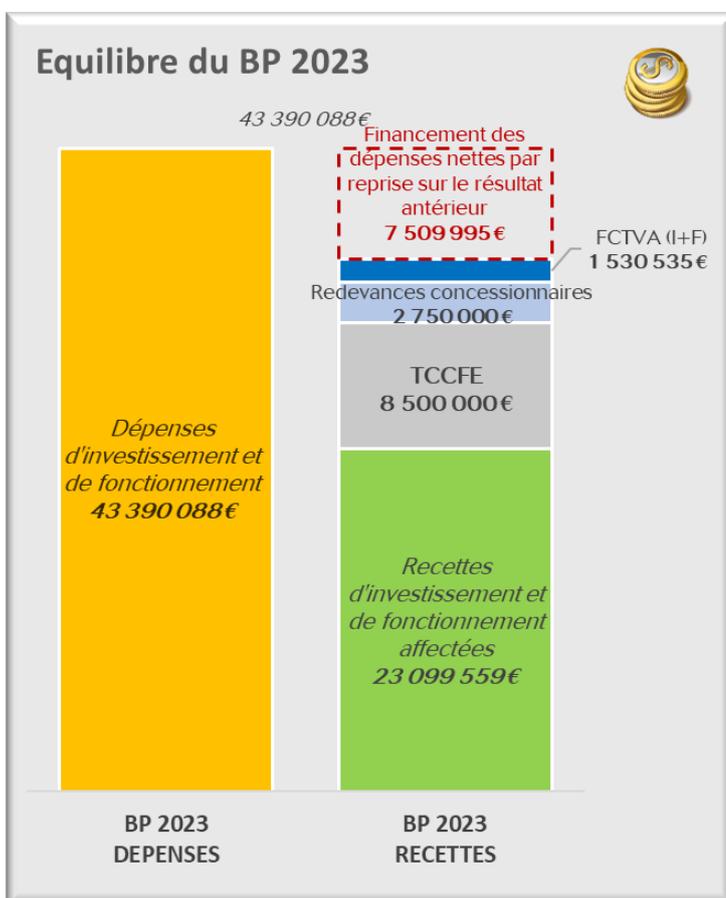


Les recettes réelles de fonctionnement



		TOTAL
Dépenses	<i>d'ordre</i>	9 926 246,62 €
	réelles	43 390 088,49 €
	TOTAL	53 316 335,11 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	9 926 246,62 €
	réelles	35 880 093,67 €
	TOTAL	45 806 340,29 €
	Reprise des résultats antérieurs	31 670 511,06 €
	TOTAL	77 476 851,35 €
RESULTAT		24 160 516,24 €

Reste à financer par reprise sur le résultat antérieur = **7 509 994,82 €**

Budget Annexe Photovoltaïque

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	10 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
	réelles	529 509,56 €	48 013,64 €	577 523,20 €
	TOTAL	539 509,56 €	98 013,64 €	637 523,20 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
	réelles	257 500,00 €	76 370,00 €	333 870,00 €
	TOTAL	307 500,00 €	86 370,00 €	393 870,00 €
	Reprise des résultats antérieurs	232 009,56 €	11 643,64 €	243 653,20 €
	TOTAL	539 509,56 €	98 013,64 €	637 523,20 €
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Budget Annexe Réseau de Chaleur

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
Dépenses	<i>d'ordre</i>	120 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €
	réelles	2 031 113,14 €	327 283,17 €	2 358 396,31 €
	TOTAL	2 151 113,14 €	357 283,17 €	2 508 396,31 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	140 000,00 €	10 000,00 €	150 000,00 €
	réelles	1 198 213,65 €	334 610,00 €	1 532 823,65 €
	TOTAL	1 338 213,65 €	344 610,00 €	1 682 823,65 €
	Reprise des résultats antérieurs	812 899,49 €	12 673,17 €	825 572,66 €
	TOTAL	2 151 113,14 €	357 283,17 €	2 508 396,31 €
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-21	<p>Vote du budget primitif de l'année 2023 (budget principal et budgets annexes).</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales ; VU la délibération n°2023-20 d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 adoptée ce jour ; VU le projet de budget primitif 2023 (budget principal et budgets annexes) exposé en séance ; Entendu l'exposé de Monsieur le 3^{ème} vice-Président, en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p style="text-align: center;">D'APPROUVER</p> <p>1. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal tel qu'il se présente ci-après :</p>
-------------------------------	--

CHAPITRE	REPORTS 2022 sur 2023	CREDITS NOUVEAUX 2
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
020 Dépenses imprévues		200 000
13 Subventions d'investissement	0,00€	30 000
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00€	181 000
20 Immobilisations incorporelles	35 604,33€	224 000
204 Subventions d'équipement versées	0,00€	60 000
21 Immobilisations corporelles	45 294,16€	498 880
23 Immobilisations en cours	2 806 877,58€	28 948 122
26 Participations et créances rattachées	500 000,00€	0
27 Autres immobilisations financières	0,00€	250 000
4581157 Opération compte de tiers - Travaux réseau ORANGE	130 480,80€	49 519
4581225 Opération compte de tiers - CNE CONDE SUR VIRE	0,00€	57 400
4581226 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE HAMBYE	0,00€	104 000
4581231 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE CARANTILLY	0,00€	74 000
4581233 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - SYND SCOL DE L'ELLE	0,00€	208 000
4581234 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST MARTIN BONFOSSE	0,00€	294 000
4581236 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE GORGES	0,00€	150 000
4581238 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST JAMES	0,00€	377 000
4581239 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE BALUPTÉ	0,00€	15 000
4581240 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ISIGNY LE BLAT	0,00€	72 000
4581241 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE LES MOITIERS D'ALLONNES	0,00€	11 000
4581242 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE PERIERS	0,00€	11 000
4581243 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST HILAIRE DU HARCUIET	0,00€	300 000
4581244 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE SIDEVILLE	0,00€	140 000
4581245 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE TERRE ET MARAIS	0,00€	244 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 518 256,87 €	32 498 921,
040 Opérations d'ordre entre sections		800 000
041 Opérations patrimoniales		500 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 300 000,
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 518 256,87 €	33 798 921,
001 Déficit reporté		1 016 156
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 518 256,87 €	34 815 077,
<i>RECETTES</i>		
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00€	1 259 655
13 Subventions d'investissement	1 387 421,67€	15 246 320
23 Immobilisations en cours	0,00€	2 160 000
4582225 Opération compte de tiers - CNE CONDE SUR VIRE	0,00€	60 000
4582226 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE HAMBYE	0,00€	104 000
4582231 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE CARANTILLY	0,00€	74 000
4582233 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - SYND SCOL DE L'ELLE	0,00€	208 000
4582234 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST MARTIN BONFOSSE	0,00€	294 000
4582236 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE GORGES	0,00€	150 000
4582238 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST JAMES	0,00€	377 000
4582239 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE BALUPTÉ	0,00€	15 000
4582240 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ISIGNY LE BLAT	0,00€	72 000
4582241 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE LES MOITIERS D'ALLONNES	0,00€	11 000
4582242 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE PERIERS	0,00€	11 000
4582243 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE ST HILAIRE DU HARCUIET	0,00€	300 000
4582244 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE SIDEVILLE	0,00€	140 000
4582245 Opération compte de tiers - Rempl chaudière - CNE TERRE ET MARAIS	0,00€	244 000
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 387 421,67 €	20 725 975,
021 Virement de la section de fonctionnement		5 226 246
040 Opérations d'ordre entre sections		3 400 000
041 Opérations patrimoniales		500 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 126 246,
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 387 421,67 €	29 852 221,
1068 Dotations, fonds divers et réserves		7 093 691
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 387 421,67 €	36 945 912,
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 130 835,20 €	2 130 835,

CHAPITRE	REPORTS 2022 sur 2023	CREDITS NOLIVEAUX 2
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
022 Dépenses imprévues		200 000
011 Charges à caractère général		4 486 870
012 Charges de personnel et frais assimilés		2 288 440
014 Atténuations de produits		181 900
65 Autres charges de gestion courante		144 700
66 Charges financières		29 000
67 Charges exceptionnelles		42 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 372 910,
023 Virement à la section d'investissement		5 226 246
042 Opérations d'ordre entre sections		3 400 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 626 246,
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 999 156,
<i>RECETTES</i>		
013 Atténuations de charges		46 000
70 Produits des services, du domaine et ventes		296 000
73 Impôts et taxes		8 500 000
74 Dotations, subventions et participations		1 987 697
75 Autres produits de gestion courante		2 750 000
77 Produits exceptionnels		187 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 766 697,
042 Opérations d'ordre entre sections		800 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		800 000,
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 566 697,
002 Excédent reporté		25 592 975
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		40 159 672,
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 160 516,
RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS	0,00 €	24 160 516,
<p>2. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « Photovoltaïque » tel qu'il se présente ci-après :</p>		

CHAPITRE	REPORTS 2022 sur 2023	CREDITS NIVEAUX 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	7 000,00 €
23 Immobilisations en cours	239 509,56 €	283 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	239 509,56 €	290 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	239 509,56 €	300 000,00 €
<i>RECETTES</i>		
13 Subventions d'investissement	7 500,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	250 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 500,00 €	250 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		50 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 500,00 €	300 000,00 €
001 Excédent reporté		133 200,19 €
1068 Dotations, fonds divers et réserves		98 809,37 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 500,00 €	532 009,56 €
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	-232 009,56 €	232 009,56 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
022 Dépenses imprévues		2 000,00 €
011 Charges à caractère général		46 003,64 €
65 Autres charges de gestion courante		10,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		48 013,64 €
042 Opérations d'ordre entre sections		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		98 013,64 €
<i>RECETTES</i>		
70 Produits des services, du domaine et ventes		76 360,00 €
75 Autres produits de gestion courante		10,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		76 370,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		10 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		86 370,00 €
002 Excédent reporté		11 643,64 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		98 013,64 €
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS	-232 009,56 €	232 009,56 €

Pour l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe, le principe d'une avance supplémentaire remboursable est retenu, versée par le budget principal, avec un remboursement annuel du budget annexe selon le montant de l'excédent de fonctionnement net dégagé au cours de l'exercice et des besoins de financement constatés (et à venir à court terme) sur ce budget. Le montant de cette avance supplémentaire est fixé à 250 000,00 €. Les crédits, correspondants à la dépense sur le budget principal (chapitre 27) et à la recette sur ce budget annexe (chapitre 16), ont été inscrits au budget primitif 2023 et figurent dans les montants présentés au présent point ainsi qu'au point n°1.

3. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » tel qu'il se présente ci-après :

CHAPITRE	REPORTS 2022 sur 2023	CREDITS NOLIVEAUX 2
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00€	857 000
23 Immobilisations en cours	156 857,54€	909 126
4581001 Opération compte de tiers - CNE LESSAY - local rangement	31 429,00€	0
4581002 Opération compte de tiers - CNE ST GERMAIN SUR AY - réseau secondaire	24 700,00€	0
4581003 Opération compte de tiers - CNE JLVIGNY LES VALLEES - réseau secondaire	0,00€	52 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES	212 986,54 €	1 818 126,
040 Opérations d'ordre entre sections		10 000
041 Opérations patrimoniales		110 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		120 000,
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	212 986,54 €	1 938 126,
<i>RECETTES</i>		
13 Subventions d'investissement	59 634,65€	1 030 450
4582001 Opération compte de tiers - CNE LESSAY - local rangement	0,00€	31 429
4582002 Opération compte de tiers - CNE ST GERMAIN SUR AY - réseau secondaire	0,00€	24 700
4582003 Opération compte de tiers - CNE JLVIGNY LES VALLEES - réseau secondaire	0,00€	52 000
TOTAL DES RECETTES REELLES	59 634,65 €	1 138 579,
040 Opérations d'ordre entre sections		30 000
041 Opérations patrimoniales		110 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		140 000,
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 634,65 €	1 278 579,
001 Excédent reporté		812 899
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	59 634,65 €	2 091 478,
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	-153 351,89€	153 351,
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>DEPENSES</i>		
022 Dépenses imprévues		10 000
011 Charges à caractère général		310 273
65 Autres charges de gestion courante		10
66 Charges financières		7 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		327 283,
042 Opérations d'ordre entre sections		30 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 000,
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		357 283,
<i>RECETTES</i>		
70 Produits des services, du domaine et ventes		334 600
75 Autres produits de gestion courante		10
TOTAL DES RECETTES REELLES		334 610,
042 Opérations d'ordre entre sections		10 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 000,
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		344 610,
002 Excédent reporté		12 673
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		357 283,
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,
RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS	-153 351,89€	153 351,

En dépenses de la section d'investissement de ce budget annexe, a été inscrit le remboursement de l'avance de trésorerie versée par le budget principal en 2022 à hauteur de 820 000,00 €. Cependant, ce remboursement ne sera effectué que si les subventions attendues sur ce budget en 2023 sont réellement perçues au cours de cet exercice (fonction de l'avancement des travaux et des délais de versement des financeurs). La recette étant incertaine pour le budget principal, l'inscription budgétaire de cette recette n'a donc pas été prévue sur l'exercice 2023.

12. Autorisation de Programme / Crédit de paiement

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Considérant les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi que celles prévues dans le cadre du BP 2023, il est proposé d'ajuster le montant des AP et/ou CP 2019 à 2023 comme présenté ci-après et d'intégrer les futures opérations liées aux IRVE dans une nouvelle Autorisation de Programme déclinées en deux opérations : « bornes individuelles » et « station de bornes ».

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP 2022				Montant des CP 2023				CP 2024 PROPOSES	
	Montant AP VOTE (CS du 15/12/2022)		Montant AP PROPOSE		CP 2022 VOTES		CP 2022 PROPOSES		CP 2023 VOTES		CP 2023 PROPOSES		CP 2024 PROPOSES	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2019	15 776 400 €	13 147 000 €	15 745 200 €	13 121 000 €		64 700 €		38 700 €						
AP_FT_2019	1 340 000 €		1 340 000 €											
AP_EP_2019	5 010 000 €		5 002 100 €		24 000 €		16 100 €							
AP_ER_2020	12 660 000 €	10 550 000 €	12 655 440 €	10 546 200 €		74 500 €		59 400 €				11 300 €		
AP_FT_2020	747 000 €		743 900 €		4 000 €		900 €							
AP_EP_2020	3 421 000 €		3 377 000 €		65 000 €		21 000 €							
AP_ER_2021	16 480 800 €	13 734 000 €	15 944 280 €	13 286 900 €		4 670 000 €		3 970 900 €				252 000 €		
AP_FT_2021	1 517 000 €		1 510 900 €		410 000 €		390 300 €				13 600 €			
AP_EP_2021	6 053 000 €		5 932 800 €		2 990 000 €		2 670 300 €				199 500 €			
AP_ER_2022	20 136 000 €	16 780 000 €	21 330 480 €	17 775 400 €		10 590 800 €		9 490 400 €		6 189 200 €		8 285 000 €		
AP_FT_2022	2 090 000 €		1 728 300 €		1 546 000 €		1 073 300 €		544 000 €		655 000 €			
AP_EP_2022	6 390 000 €		6 620 700 €		3 221 000 €		3 123 700 €		3 169 000 €		3 497 000 €			
AP_ER_2023	20 040 000 €	16 700 000 €	21 240 000 €	17 700 000 €						9 410 800 €		8 051 700 €		
AP_FT_2023	2 000 000 €		2 000 000 €						1 376 000 €		401 400 €			
AP_EP_2023	6 400 000 €		7 000 000 €						2 831 000 €		3 303 500 €			
TOTAL AP/CP Réseaux électricité, télécommunication et EP :					23 660 000 €	20 855 000 €	23 520 000 €	24 670 000 €						
AP_IR_2023			2 640 000 €								1 620 000 €		1 020 000 €	
Bornes indiv			120 000 €								100 000 €		20 000 €	
Station bornes			2 520 000 €								1 520 000 €		1 000 000 €	
TOTAL AP/CP IRVE :									1 620 000 €					
TOTAL AP/CP Budget 2023 :									26 290 000 €					

SYNTHESE

Montant des travaux inscrits au BP2023 en AP/CP : 26 290 000 €

Montant des travaux inscrits au BP2023 hors AP/CP : 2 417 400 €

IRVE : solde des travaux engagés avant 2023 180 000 €

EP : travaux réalisés en DTMO 57 400 €

FT : travaux réalisés en DTMO 180 000 €

ENERGIE : travaux remplacement chaudière en DTMO 2 000 000 €

Soit Montant TOTAL des travaux inscrits au BP2023 : 28 707 400 €

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

<p>Délibération n° CS 2023-22</p>	<p>Autorisations de Programme / Crédits de Paiement</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales ; VU la délibération du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical a procédé à un ajustement des montants des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) des AP antérieures ou égales à 2022, et fixer le montant des AP et des CP de 2023 afin d'engager les travaux sans attendre le vote du budget ; CONSIDERANT les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi que celles prévues dans le cadre du Budget Primitif 2023, il convient d'ajuster le montant des autorisations de programmes et/ou crédits de paiement 2019 à 2023 ainsi que créer une nouvelle AP pour les travaux réalisés en lien avec l'électromobilité ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur NOCQUET Olivier, 3^{ème} Vice-Président du SDEM50 ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - De procéder à l'ajustement des montants des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) 2019 à 2023 tel que présenté ci-après. - De créer une nouvelle autorisation de programme et fixer ses crédits de paiement pour les travaux engagés en 2023 en lien avec le développement de l'électromobilité, déclinée en deux opérations : bornes installées individuellement et bornes installées en station) tel que présenté ci-dessus.
---------------------------------------	---

Monsieur BRAUD remercie Monsieur NOCQUET pour cette présentation et note que les projections financières sont conformes aux attendus. Il remercie également les services du SDEM50 pour le travail exhaustif effectué.

Monsieur BRAUD note par ailleurs que le SDEM50 est en cours d'examen des comptes par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices de 2017 à 2022. Les conclusions seront remises fin avril 2023.

Transferts de compétence

13. Transfert Eclairage Public

Rapporteur : Monsieur BRAUD

A ce jour, 282 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDEM50 (soit 62% des communes de la Manche). Le Syndicat gère un patrimoine de 43 534 points lumineux.

Par délibération du conseil municipal, les communes suivantes ont décidé du transfert de la compétence éclairage public au SDEM50 :

COMMUNE	DATE DELIBERATION	NOMBRE DE LUMINAIRES
CAMPROND	09/02/2023	35
MONTJOIE SAINT MARTIN	13/12/2022	14
POILLEY	13/09/2022	75
PONTAUBAULT	28/12/2022	164

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS -2023-23	<p>Transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM50 – 4 communes</p> <p>VU le Code général des Collectivités territoriales ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU la demande de transfert de la compétence « Eclairage Public » par délibération des communes de CAMPROND (09/02/2023), MONTJOIE SAINT MARTIN (13/12/2022), POILLEY (13/09/2022) et PONTAUBAULT (28/12/2022) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>- D'accepter à compter du 1^{er} juillet 2023, le transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM50 des communes de CAMPROND, MONTJOIE SAINT MARTIN, POILLEY et PONTAUBAULT.</p>
--------------------------------	---

14. Transferts IRVE

Rapporteur : Monsieur BRAUD

A ce jour, 349 communes ont transféré leur compétence création et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques au SDEM50.

Par délibération du conseil municipal, les 03 communes ci-dessous ont décidé du transfert de la compétence IRVE au SDEM50 :

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
JOGANVILLE	22/02/2023
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	09/03/2023
FERMANVILLE	09/12/2021

Monsieur LE CLECH, maire de Gonnevillle Le Tech, demande que les services du SDEM50 vérifient s'ils ont bien reçu la délibération de sa commune, prise en 2021.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-24	<p>Transferts de compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) au SDEM50 – 3 communes</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 1321-1 et suivants ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU la demande de transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » de 3 nouvelles communes ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>D'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » des 3 nouvelles communes inscrites au tableau ci-dessous au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #76b82a; color: white;"> <th style="padding: 5px;">COMMUNES</th> <th style="padding: 5px;">DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">JOGANVILLE</td> <td style="padding: 5px;">22/02/2023</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">BRICQUEVILLE LA BLOUETTE</td> <td style="padding: 5px;">09/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">FERMANVILLE</td> <td style="padding: 5px;">09/12/2021</td> </tr> </tbody> </table>	COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	JOGANVILLE	22/02/2023	BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	09/03/2023	FERMANVILLE	09/12/2021
COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL								
JOGANVILLE	22/02/2023								
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	09/03/2023								
FERMANVILLE	09/12/2021								

Informations Diverses

15. Futur siège d'Agneaux

Les délais sont respectés : les travaux seront terminés en juin 2023 et le déménagement est fixé à fin août 2023.

16. Parcours de l'Énergie

Le Parcours de l'Énergie a été remonté et M. Daniel VESVAL (secteur 4) organise une inauguration le 21 avril 2023, à 18h30, au collège Saint Joseph de Villedieu les Poêles. Les membres du comité sont cordialement invités.

17. Commission Consultative Paritaire

La Commission Consultative Paritaire (CCP) s'est réunie le 07 avril 2023. Monsieur DEBOISLOREY rappelle qu'elle est composée de deux collègues : celui des représentants des EPCI et celui des représentants du SDEM50.

Cette Commission Consultative a été instaurée par la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte et a vocation à coordonner les différentes actions des Communautés de Communes ou d'Agglomération et des Syndicats d'Énergies et ce, en matière d'investissement sur les réseaux, de production d'énergie et d'efficacité énergétique.

Le quorum n'a pas été atteint le 07 avril dernier. Aucune délibération n'a pu être prise. Monsieur DEBOISLOREY note que la CCP se réunit qu'une fois par an et que les échanges

avec les EPCI sont essentiels et enrichissants. Il est important qu'un grand nombre de titulaires soient présents.

18. Journée de la géothermie

Monsieur DEBOISLOREY informe que le SDEM50 participait à la Journée de la Géothermie organisée par Saint-Lô Agglo le 12 avril 2023. Plus de 80 participants ont pu échanger sur ce procédé. L'après-midi fut consacrée à la visite du futur siège du SDEM50 et à la visite de l'entreprise Lemasson à Agneaux.

19. Qualité de distribution de l'électricité

Monsieur DEBOISLOREY avise les membres du comité qu'une réunion de lancement des études pour un nouveau poste source s'est tenue en Préfecture. Le projet est localisé sur la commune de La Rochelle Normande. Il s'agit du dernier poste source souhaité par le SDEM50 pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité. Il devrait être mis en service en 2026.

20. Décisions du bureau

Intitulé de la Délibération	Date
Mandat spécial d'un élu	30/03/2023
Fourniture de matériels de mesure dans le cadre de l'appel à projet SEQUOIA - groupement de commandes	30/03/2023
Avenants au marché de travaux du siège	30/03/2023
Marché de nettoyage du futur siège	30/03/2023
Demande d'aide Fonds Vert Rénovation	30/03/2023
Demande d'aide Fonds Vert Eclairage Public	30/03/2023
Demande d'aide LUM'ACTEE	30/03/2023

16. Décisions du Président prises par délégation

<input type="checkbox"/>	 2023_06_CEP_Convention_CEP_MARTINVEST ↓	21/02/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_07_MARCHES_Notif_Pose EP_Nouveau siège ↓	21/02/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_08_CEP_Convention_CEP_BEAUCOUDREY ↓	01/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_09_MARCHES_Signature_marché_AMO horloges armoires EP ↓	01/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_10_CEP_Convention_CEP_SAINTE VAAST LA HOUGUE ↓	13/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_11_MARCHES_Avenant marché revalorisation des CEE ↓	17/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_12_CEP_Convention_CEP_LES PIEUX ↓	17/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_13_AOT_Convention_AOT_PV Chausey ↓	17/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_14_CEP_Avenant_CEP_GOUVILLE ↓	23/03/2023
<input type="checkbox"/>	 2023_15_MARCHES_Signature_Audio vidéo nouveau siège ↓	04/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance lève la séance à 12 heures 15 minutes.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 02 mars 2023 a été arrêté lors de la séance du 13 avril 2023 après approbation des élus.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur Jean-Claude BRAUD

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain BRIERE